

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
SERVICE JURIDIQUE
DSP

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUIN 2008**

ÉTAIENT PRESENTS

M. François DELIGNÉ - Mme Geneviève SAGBOHAN - M. Yves MACHEBOEUF - M. Yannick OUVRARD - Mme Danielle HAMARD - M. Benoît FERRÉ - Mme Marie-Christine LE TARNEC - M. Patrick PLANQUE - Mme Armelle LE BRAS CHOPARD - M. Nicolas BESCOND - Melle Anne-Marie DOUX - M. Robert CADALBERT - Mme Marie-Claude BOURDON - M. Philippe MAINE - Mme Jacqueline ODE - M. Philippe BONANNI - Mme Catherine MOVAHEDKHAH - M. Bernard TABARIE - Mme Malika REBOULET - M. Stéphane OLIVIER - Mme Danièle VIALA - M. Roger ADÉLAÏDE - Mme Michelle BOCK - M. Gabriel CIMINO - Mme Zora DAÏRA - M. Gilles BRETON - Mme Anne TOUZEAU - M. Lassaâd AMICH - Mme Geneviève TRAMCOURT - M. Régis SCHILARDI - M. Julien OECHSLI - Mme Joseline LAURENT - M. Olivier PERNOT.

ABSENTS EXCUSES

Mme Nathalie HATTON ASENSI, pouvoir à Mlle Anne-Marie DOUX.
Mme Sandrine MATHA, pouvoir à Mme Joseline LAURENT.

SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Gilles BRETON comme secrétaire de séance.

SOMMAIRE
COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2008

ACHAT PUBLIC

- Attribution du marché relatif à la mise à disposition d'une balayeuse de voirie et son conducteur avec ou sans agent d'accompagnement. p 4

SPORTS

- Attribution d'une bourse sportive en faveur de Monsieur Florian BICH. p 5

JEUNESSE

- Demande d'une participation financière de la Ville aux frais de financement d'un projet humanitaire au Bénin en faveur de Messieurs p 5

VIE ASSOCIATIVE

- Convention d'assistance pour l'aide à la gestion associative. p 6
- Convention d'assistance pour le développement de l'emploi associatif. p 7

CULTURE

- Autorisation donnée au Maire de solliciter auprès du Conseil Général des Yvelines des subventions pour l'Ecole Municipale de Musique. p 8
- Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France (DRAC) pour l'exposition consacrée à la Batterie de Bouviers. p 8
- Nouveaux tarifs pour le centre culturel la Ferme de Bel Ebat. p 9

TRAVAUX

- Demande d'aide financière auprès du Conseil général des Yvelines au titre du programme de soutien aux équipements sportifs communaux nécessaires à la pratique de l'Education Physique et sportive en collèges (Programme exceptionnel d'aide 2007/2010) pour les travaux de réfection du plateau d'évolution au stade Maurice Baquet. p 10
- Lancement du marché entretien et réfection des toitures des bâtiments communaux. p 10

ECOLOGIE URBAINE

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. p 11
- Approbation d'une convention relative aux DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) entre l'organisme OCAD3E et la Ville de Guyancourt. p 12

URBANISME

- Cession de 2 logements. p 13
- Point d'information sur l'Opération d'Intérêt National autour du plateau de Saclay. p 13

La liste des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales est remise en début de séance à chaque membre du Conseil Municipal.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mai 2008.

Le compte-rendu de la séance du 21 mai 2008 est adopté à 33 VOIX POUR (Guyancourt Pour Tous, M. Julien OECHSLI de la liste Guyancourt Générations Citoyennes et M. Olivier PERNOT de la liste Guyancourt Ensemble) et 2 ABSTENTIONS (Mmes Joseline LAURENT et Sandrine MATHA de la liste Guyancourt Ensemble).

ACHAT PUBLIC

Madame Danielle HAMARD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales, de l'Administration Générale et du Personnel présente le point suivant.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA MISE A DISPOSITION D'UNE BALAYEUSE DE VOIRIE ET SON CONDUCTEUR AVEC OU SANS AGENT D'ACCOMPAGNEMENT.

(BUREAU MUNICIPAL DU 11 JUIN 2008 - COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES DES 22 MAI ET 12 JUIN 2008).

Le marché a pour objet la mise à disposition d'une balayeuse de voirie et son conducteur, avec ou sans agent d'accompagnement pour le balayage mécanique des voiries communales et de certains espaces publics de la Ville de Guyancourt.

Les prestations comprennent la mise en décharge des déchets aspirés, dans un site agréé et à la charge de l'entreprise, à la fin de chaque intervention.

Le marché comprend deux types de prestations :

- Les balayages réguliers,
- Les balayages exceptionnels.

Le marché ne se décompose ni en lot, ni en tranche, ni en phase. Il s'agit d'un marché à bons de commande.

Le marché est conclu pour une durée allant de sa date de notification au 31 décembre 2009.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 juin 2008, a examiné les offres selon les critères de prix (pondération 50 %) et de valeur technique (pondération 50 %) et a décidé de retenir l'offre de la société SEPUR.

Le marché comporte un prix pour chaque type de prestation.

Les prestations sont rémunérées par application du prix unitaire de la prestation affecté du nombre de journées ou demi journées commandées.

Les prix unitaires de ce marché sont répertoriés sur un bordereau de prix unitaires.

Le nombre minimum de journées commandées est de 63 journées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à signer le marché relatif à la mise à disposition d'une balayeuse de voirie et son conducteur avec ou sans agent d'accompagnement avec la société SEPUR pour un nombre minimum de journées commandées de 63 journées.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les pièces afférentes au marché.

SPORTS

Monsieur Patrick PLANQUE, Adjoint au Maire chargé des Sports et de la Santé présente le point suivant.

ATTRIBUTION D'UNE BOURSE SPORTIVE EN FAVEUR DE FLORIAN BICH.

(BUREAU MUNICIPAL DU 11 JUIN 2008).

Conformément aux contrats d'objectifs conclus avec les clubs sportifs, la Ville souhaite aider et favoriser l'accès des jeunes à la compétition.

L'Entente Athlétique Saint-Quentin-en-Yvelines a organisé un stage à Sainte Maxime pendant les vacances scolaires de printemps (du 20 au 26 avril 2008) afin de préparer les différents championnats, pour un coût de séjour de 240 € par participant.

Monsieur Florian BICH sollicite une aide financière de la Ville pour ce stage. L'aide financière de la Ville n'est validée que pour un seul stage, par an et par participant, sur la base du quotient du barème des classes de découverte dont le coût est plafonné à 305 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'attribuer une bourse sportive à Florian BICH d'un montant de 175,20 €.

JEUNESSE

Monsieur Benoît FERRÉ, Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse, de l'Animation de Quartiers et de la Vie Associative présente le point suivant.

DEMANDE D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AUX FRAIS DE FINANCEMENT D'UN PROJET HUMANITAIRE AU BÉNIN EN FAVEUR DE MESSIEURS

.....
(BUREAU MUNICIPAL DU 11 JUIN 2008).

M....., 18 ans, Etudiant à l'Ecole Supérieure de Sciences Commerciales d'Angers et M....., 19 ans, Etudiant en Hypokhâgne au lycée Louis le Grand à Paris, tous deux guyancourtois, envisagent de se rendre au Bénin avec cinq autres étudiants pour un voyage à caractère humanitaire au mois d'août 2008.

Ce projet, à l'initiative du groupe, s'inscrit dans le cadre des Compagnons Scouts de France. Sur place, près de COTONOU, les actions seront les suivantes :

- Animation et soutien scolaire dans plusieurs écoles primaires et maternelles ainsi que dans un centre de vacances (AFANEJI - Le Petit Poucet - GUODOMEY - Sainte Félicité)
- Aide à la construction d'une salle de classe (maçonnerie, peinture)
- Achat sur place de matériel scolaire pour les enfants

A l'issue du voyage, les deux étudiants nous feront part de leur expérience à travers une expo photos.

Des démarches ont été effectuées pour récolter des fonds et différentes demandes d'aides financières ou matérielles ont été formulées auprès d'organismes et sociétés divers (dont certaines sont encore en cours d'étude).

Les dépenses totales par personne sont estimées à 1781€ (voyage, vaccins, pharmacie, hébergement, alimentation, matériels...).

Devant le caractère humanitaire du projet et en référence au dispositif d'Aide aux Projets des jeunes, les deux étudiants peuvent prétendre chacun à une aide de 300€ (15 % du coût total du projet plafonné à 300 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le versement d'une bourse de 300 € en faveur de Monsieur
- D'approuver le versement d'une bourse de 300 € en faveur de Monsieur

VIE ASSOCIATIVE

Monsieur Benoît FERRÉ, Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse, de l'Animation de Quartiers et de la Vie Associative présente les points suivants.

CONVENTION D'ASSISTANCE POUR L'AIDE A LA GESTION ASSOCIATIVE.

La Ville de Guyancourt a la volonté de participer au développement associatif. A cet effet, elle apporte son assistance aux associations ayant de réelles difficultés, notamment en raison de leur volume d'activité, pour établir certains documents conformément à la demande des organismes officiels.

Cette assistance prend la forme d'une aide pour la mise en place d'une comptabilité qui permet la production de bilans et de comptes de résultats.

Cette aide doit permettre aux associations en difficulté de s'approprier progressivement des techniques et outils nécessaires à la gestion comptable jusqu'à une totale autonomie.

Le dispositif mis en place se déroule en 3 cycles d'une durée d'une année et prend fin après la troisième année, sauf cas très exceptionnel dûment motivé :

- 1er cycle : permet la remise à niveau de la comptabilité initiale et d'établir un bilan. La Ville de Guyancourt vérifie la conformité des justificatifs comptables et donne les conseils de gestion nécessaire à la réalisation d'un budget prévisionnel équilibré.

- ▶ 2ème cycle : permet de veiller au bon déroulement de la comptabilité et à la compréhension de la gestion de l'association concernée
- ▶ 3ème cycle : pérennise la maîtrise de la gestion et des résultats en rapport avec le budget prévisionnel.

Les associations concernées sont :

- ▶ Cercle des Sports Nautiques de Guyancourt (CSNG)
- ▶ Etoile Sportive Guyancourt Saint-Quentin-en-Yvelines Football

Il apparaît nécessaire de formaliser ces partenariats en établissant une convention d'assistance pour l'aide à la gestion associative entre la Ville et chaque association concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes des conventions d'assistance pour l'aide à la gestion associative avec les associations ci-dessus mentionnées,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à les signer.

CONVENTION D'ASSISTANCE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ASSOCIATIF.

(BUREAU MUNICIPAL DU 11 JUIN 2008).

La Ville de Guyancourt a la volonté de participer au développement de l'emploi associatif. A cet effet, elle apporte son assistance aux associations employant des salariés.

Cette assistance prend principalement la forme d'une production de documents liés à l'emploi de salariés, qu'il s'agisse de l'embauche, des bulletins de salaire ou des déclarations de charges sociales. Elle est réalisée par l'utilisation du logiciel « Impact Emploi Association » qui est mis à disposition de la Ville de Guyancourt par l'Urssaf de Paris - Région Parisienne. La Ville et l'Urssaf ont signé une convention à cet effet.

Parallèlement, la Ville de Guyancourt a établi une déclaration simplifiée à la CNIL dans les conditions prévues par la loi.

Les associations bénéficient de cette assistance au titre de l'emploi de salariés assujettis au régime général de la sécurité sociale. Elles supportent l'ensemble des obligations et des droits de tout employeur, tant dans leurs relations avec leurs salariés qu'avec l'ensemble des administrations et organismes auxquels elles sont tenues de s'adresser.

Les associations concernées sont les suivantes :

- ▶ Amicale Laïque de Guyancourt (ALG)
- ▶ Anim'Europe
- ▶ Association Pour l'Animation, la Rencontre et la Culture (APARC)
- ▶ Guyancourt Accueil
- ▶ Club des Retraités et Anciens de Guyancourt (CRAG)
- ▶ Cercle des Sports Nautiques de Guyancourt (CSNG)
- ▶ Etoile Sportive Guyancourt Saint-Quentin-en-Yvelines Football
- ▶ Entente Sportive Guyancourtoise de Gymnastique
- ▶ Guyancourt Judo Club
- ▶ Tennis de Table de Guyancourt
- ▶ Tennis Club de Guyancourt
- ▶ Gymnastique Rythmique et Sportive Guyancourt
- ▶ Boxing Club de Guyancourt
- ▶ Guyancourt Gym Forme

Il apparaît nécessaire de formaliser ces partenariats en établissant une convention d'assistance pour le développement de l'emploi associatif entre la Ville et chaque association concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes des conventions d'assistance pour le développement de l'emploi associatif avec les associations ci-dessus mentionnées,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à les signer.

CULTURE

Madame Armelle LE BRAS CHOPARD, Adjointe au Maire chargée de la Culture, du Développement Universitaire et des Relations Internationales présente les points suivants.

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES POUR L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE.

(BUREAU MUNICIPAL DU 28 MAI 2008).

Depuis plusieurs années, dans le cadre de l'aide au développement des établissements d'enseignement artistique, la Ville sollicite auprès du Conseil Général des Yvelines une subvention de fonctionnement annuelle pour l'Ecole de Musique Municipale ainsi qu'une subvention d'investissement relative à l'achat d'instruments de musique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à solliciter auprès du Conseil Général des Yvelines deux subventions pour l'Ecole Municipale de Musique :
 - ▶ une subvention de fonctionnement annuelle
 - ▶ une subvention d'investissement pour l'achat d'instruments de musique (1 saxophone baryton, 1 xylophone et 2 pianos U3)
- D'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent.

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC (DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE DE FRANCE) POUR L'EXPOSITION CONSACRÉE A LA BATTERIE DE BOUVIERS.

(BUREAU MUNICIPAL DU 28 MAI 2008).

Dans le cadre des prochaines Journées Européennes du Patrimoine, le service des Archives organise en collaboration avec le service de l'Action Culturelle, une exposition présentée du 17 septembre au 19 octobre 2008 à la salle des Expositions de Guyancourt. Inaugurée en mai 2007, la Batterie aujourd'hui équipement culturel dédié à la musique, représente pour Guyancourt un patrimoine chargé d'histoire.

Au travers de documents d'archives et de photographies anciennes, l'exposition proposera de découvrir les différentes vies de ce bâtiment.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France incite, par le biais d'un programme de subventions, les collectivités territoriales à valoriser le patrimoine écrit et iconographique conservé par leur service d'archives par des actions de numérisation et de diffusion en direction des publics.

Les critères d'attribution sont administratifs (service placé sous la responsabilité d'un cadre titulaire de la filière culturelle) et scientifiques (qualité et pertinence du projet par rapport aux collections conservées et au contexte historique local).

Le taux de cette subvention est variable en fonction de l'importance et de l'opportunité de l'opération. Le dossier de la demande de subvention devra contenir outre une délibération, un descriptif de l'opération ainsi que son budget prévisionnel détaillé.

Le projet de l'exposition sur l'histoire de la Batterie de Bouviers correspond bien aux critères définis par la DRAC et, par ailleurs, il implique un partenariat varié (Musée de la Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines, Archives départementales des Yvelines, Service Historique du Ministère de la Défense, Groupe Safran, Espace Patrimoine, Groupe Safran, filiale Hispano-Suiza, anciens salariés et particuliers, Médiathèque Rousselot à Guyancourt,...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à solliciter auprès de la DRAC Ile-de-France l'attribution d'une subvention au taux maximum,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à engager la Commune pour le versement des soldes.

NOUVEAUX TARIFS POUR LE CENTRE CULTUREL LA FERME DE BEL EBAT.

(BUREAU MUNICIPAL DU 28 MAI 2008).

La Ferme de Bel Ebat a ouvert ses portes en 2000.

Considérant que les tarifs de la billetterie de la Ferme de Bel Ebat n'ont jamais été revalorisés depuis l'ouverture de l'équipement, y compris lors du passage à l'euro, il convient donc de les réactualiser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 32 VOIX POUR (Guyancourt Pour Tous et M. Julien OECHSLI de la liste Guyancourt Générations Citoyennes) et 3 ABSTENTIONS (M. Olivier PERNOT, Mmes Joseline LAURENT et Sandrine MATHA de la liste Guyancourt Ensemble), décide :

- D'approuver les nouveaux tarifs pour la Ferme de Bel Ebat tels qu'ils ont été proposés.

TRAVAUX

Monsieur Yves MACHEBOEUF, Adjoint au Maire chargé du Cadre de Vie, des Travaux, du Développement Durable et de la Communication présente les points suivants.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES AU TITRE DU PROGRAMME EXCEPTIONNEL 2007- 2010 DE SUBVENTIONS POUR LE « SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX NÉCESSAIRES A LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE EN COLLÈGE » POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU TERRAIN MULTISPORTS AU STADE MAURICE BAQUET.

(BUREAU MUNICIPAL DU 28 MAI 2008).

La Ville de Guyancourt a programmé la réalisation de travaux de réfection du terrain multisports du stade Maurice Baquet en 2008.

Ces travaux consistent dans la rénovation du revêtement de sol du terrain.

La Ville est susceptible d'être aidée par le Département pour le financement de cette opération de travaux.

La subvention « soutien aux équipements sportifs communaux nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive en collège » est proposée par le Conseil Général aux collectivités depuis plusieurs années ; cette aide a été renforcée, par délibération du 26 janvier 2007 du Conseil Général des Yvelines, dans laquelle le Conseil Général approuve un programme 2007 - 2010 exceptionnel d'aide aux communes pour le développement de certains équipements, dont les équipements sportifs.

Le taux de l'aide départementale pouvant être accordé au titre de ce programme est de 60% du montant d'une dépense plafonnée de 600 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de travaux de réfection du plateau d'évolution du stade Maurice Baquet en 2008,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Général des Yvelines une subvention pour la réalisation de ces travaux.

LANCEMENT DU MARCHÉ D'ENTRETIEN ET DE RÉFECTION DES TOITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX.

(BUREAU MUNICIPAL DU 28 MAI 2008).

Le marché actuel d'entretien et de réfection des toitures des bâtiments communaux s'achève le 1er août 2008.

Il est proposé de lancer un nouveau marché pour ces prestations.

Le marché comportera 2 lots :

- ▶ Lot 1 : Entretien et réfection des toitures traditionnelles
- ▶ Lot 2 : Entretien et réfection des toitures terrasses

Le marché comprendra un montant minimum annuel de 4 000 € TTC pour le lot 1 et un montant minimum annuel de 7 000 € TTC pour le lot 2.

Les montants des prestations réalisées sur les 3 dernières années sont les suivants :

	Montant prestations réalisées en 2005	Montant prestations réalisées en 2006	Montant prestations réalisées en 2007
Lot 1	7 600 € TTC	6 700 € TTC	4 100 € TTC
Lot 2	12 300 € TTC	7 500 € TTC	13 300 € TTC

La durée du marché sera de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le lancement du marché d'entretien et réparation des toitures des bâtiments communaux,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché.

ECOLOGIE URBAINE

Monsieur Philippe MAINE, Conseiller Municipal délégué au Développement Durable et aux Nouvelles Technologies présente les points suivants.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS. (BUREAU MUNICIPAL DU 28 MAI 2008).

La loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, a introduit diverses réformes dans la gestion des services d'élimination des déchets. Cette loi et son décret d'application du 11 mai 2000 ont organisé une information détaillée sur le prix et la qualité de ces services.

Ce décret prévoit que le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets destiné notamment à l'information des usagers.

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 a eu pour objet de préciser les modalités de réalisation de ce rapport ainsi que les indicateurs techniques et financiers qu'il doit contenir. Il s'applique quel que soit le mode de gestion du service, régie directe ou service délégué.

La Ville de Guyancourt a confié la gestion du service de collecte des déchets à la société SEPUR par marché public, et a délégué ses compétences en matière de traitement des déchets au Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie (SIDOMPE).

Ainsi, conformément à la loi, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le rapport annuel devra être mis à la disposition du public dans les 15 jours suivant sa présentation au Conseil Municipal et son adoption.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2007.

APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE AUX DEEE (DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES) ENTRE L'ORGANISME OCAD3E ET LA VILLE DE GUYANCOURT.

(BUREAU MUNICIPAL DU 28 MAI 2008).

Dans le cadre de la politique de développement durable actuelle, il est à présent possible de recycler et de revaloriser les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). La filière de gestion de ces déchets est officiellement entrée en vigueur le 15 novembre 2006.

Les DEEE sont définis par quatre flux :

- ▶ Gros électroménager froid - GEMF (réfrigérateurs, congélateurs)
- ▶ Gros électroménager hors froid - GEMHF (cuisinières, fours, plaques de cuisson)
- ▶ Ecrans - ECR (télévisions, ordinateurs)
- ▶ Petits appareils en mélange - PAM (grille pains, sèche cheveux, postes de radio)

Aujourd'hui, la Ville de Guyancourt est en mesure d'accueillir les DEEE sur le site de la déchetterie, ce qui permettrait, en plus de la contribution à la protection de l'environnement, de minimiser les coûts de collecte et de traitement des bennes de tout-venant et de ferraille.

La mise en place de cette collecte sélective nécessite l'approbation d'une convention, régissant les relations techniques et financières, entre la collectivité demandeuse (la Ville de Guyancourt) et l'organisme coordonnateur (OCAD3E).

Les obligations pesant sur les producteurs à l'égard de la collectivité sont relatives, d'une part, à la compensation financière des coûts de collecte sélective des DEEE assurée par la collectivité, et, d'autre part, à l'enlèvement par l'éco organisme (ECOLOGIC) des DEEE ainsi collectés.

Une compensation financière pour la collecte sélective des DEEE sera versée en deux parties :

- ▶ Un forfait fixe d'un montant annuel de 780 € (attribué seulement si la performance minimum de collecte correspond à 1,5 kg/hab/an)
- ▶ Une part variable égale à 56 €/T, qui est fonction des tonnages réellement collectés sur le site de la déchetterie

Pour la communication sur la collecte sélective des DEEE, la collectivité bénéficie d'une aide pluriannuelle à la population desservie.

Les coûts de communication sont remboursés à 100 % sur présentation de justificatifs, dans la limite d'un plafond de 0,2 €/hab/an et plafonnés à 5 000 € la première année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de la convention relative aux DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) entre l'organisme OCAD3E et la Ville de Guyancourt (annexe n°1),
- D'autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

URBANISME

Monsieur Bernard TABARIE, Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme présente les points suivants.

CESSION DE DEUX LOGEMENTS.

(BUREAU MUNICIPAL DU 28 MAI 2008).

La Ville est propriétaire de deux logements dont l'affectation aux nécessités de service n'est plus avérée :

- ▶ Un appartement de 3 pièces, d'une superficie de 66 m², situé square André Derain, parcelle AM 42, lot 12001
- ▶ Une maison de 5 pièces en duplex, d'une superficie de 90m², située 44 rue Benoît Frachon, parcelle AE 23, lot 17

Suite à la procédure de changement d'affectation de ces logements de fonction en logements classiques, ces biens peuvent être mis en vente au prix des Domaines par le biais d'agences immobilières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la cession de ces deux logements,
- D'approuver la cession au prix estimé par le service des Domaines :
 - ▶ 219 800 € pour le 3 pièces
 - ▶ 360 000 € pour le 5 pièces

Les acquéreurs prenant en charge les frais de notaire, les diagnostics relatifs au plomb, radon, amiante, gaz, performance énergétique et de mètre seront quant à eux pris en charge par la Ville.

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à ces opérations.

POINT D'INFORMATION SUR L'OPERATION D'INTERET NATIONAL AUTOUR DU PLATEAU DE SACLAY.

Monsieur Bernard TABARIE rappelle que le Premier Ministre a confié au Préfet de la Région Ile de France, par une lettre de mission en date du 18 novembre 2005, une mission d'Opération d'Intérêt National.

Ce projet d'Opération d'Intérêt National vise à créer une structure publique associant l'Etat et les Collectivités dont l'objectif sera d'aménager un territoire regroupant 690 000 habitants, 49 communes dont Guyancourt, 3 intercommunalités dont la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et 2 départements dont les Yvelines.

Cette Opération d'Intérêt National s'étend de Massy à Saint-Quentin-en-Yvelines en passant par Saclay et Versailles.

Les orientations fixées par le Gouvernement sont les suivantes :

- De conférer une forte activité au territoire
- De mettre en synergie les pôles d'excellence des départements des Yvelines et de l'Essonne dans le cadre d'un projet urbain.

Ce projet d'Opération d'Intérêt National devra intégrer la prise en compte de 100 000 emplois nouveaux sur 20 ans, 80 000 logements supplémentaires et un nouveau réseau de transports en commun.

Un concours international d'idées a été lancé dans le but de définir un projet et une stratégie de développement.

Un Groupement d'Intérêt Public (GIP) a été créé.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée quels sont les impératifs de la Ville et un débat s'instaure.

Interviennent au cours de ce débat :

- ▶ Monsieur le Maire
- ▶ Monsieur Yves MACHEBOEUF
- ▶ Monsieur Robert CADALBERT
- ▶ Monsieur Patrick PLANQUE
- ▶ Monsieur Stéphane OLIVIER
- ▶ Madame Joseline LAURENT

Sur proposition de Monsieur Yves MACHEBOEUF, une motion sur l'Opération d'Intérêt National est votée à l'unanimité des voix (annexe n°2).

L'ordre du jour est épuisé.

NB : Les annexes qui ont été communiquées avec la convocation du 10 juin 2008 et qui n'ont pas fait l'objet de modification ne sont pas jointes au présent compte-rendu. Elles sont néanmoins consultables au Service Juridique aux horaires d'ouvertures de l'Hôtel de Ville.